



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Secrétariat général

Direction générale des
ressources humaines

Sous-direction du
recrutement

DGRH D5

Arrêté

portant nomination du jury d'admissibilité de l'examen professionnalisé réservé d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle A (sciences du vivant, de la terre et de l'environnement), emploi-type Ingénieur-e en études d'environnements géo-naturels et anthropisés, session 2018

N° A2D47IGERUS

La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2013-485 du 10 juin 2013 relatif à l'ouverture des recrutements réservés pour l'accès aux corps de fonctionnaires de l'Etat des catégories A, B et C relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, et modifiant le décret n° 2012-571 du 24 avril 2012 relatif aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 11 juin 2013 fixant les règles d'organisation générale, la composition des jurys et la nature des épreuves des recrutements réservés pour l'accès à certains corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation ;

Vu l'arrêté du 13 mars 2018 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture d'examens professionnalisés réservés pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admissibilité de l'examen professionnalisé réservé d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle A (sciences du vivant, de la terre et de l'environnement), emploi-type Ingénieur-e en études d'environnements géo-naturels et anthropisés, au titre de l'année 2018 :

Madame GAGNE Geneviève, maître de conférences classe normale, présidente, Université Clermont Auvergne, Aurillac.

Monsieur MOINE Bertrand, maître de conférences hors classe, vice-président, Université Jean Monnet Saint Etienne, Saint-Etienne.

Monsieur BRUNET Frédéric, ingénieur de recherche de 2ème classe, expert, Ecole normale supérieure de Lyon, Lyon.

Madame GELOT Agathe, maître de conférences hors classe, experte, Université Clermont Auvergne, Aubière.

Madame SABIDO Odile, ingénieure de recherche hors classe, experte, Université Jean Monnet Saint Etienne, Saint-Etienne.

Monsieur BELKORCHIA Abdel, maître de conférences classe normale, Université Clermont Auvergne, Aurillac.

Madame BAROU Odile, ingénieure de recherche de 2ème classe, suppléante, Université Jean Monnet Saint Etienne, Saint-Etienne.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Paris, le **11 JUIN 2018**

Pour la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et par délégation,

Le sous-directeur du recrutement



Jean-François PIERRE